

| | |
|----------------------------|----|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | |
| DEPARTEMENT DE LA SAVOIE | |
| Nombre de conseillers : 15 | |
| En exercice : 13 | |
| Présents : 11 | |
| Votants : 11 | |
| Pouvoirs : 0 | |
| Pour | 11 |
| Contre | / |
| Abstention | / |
| Date de convocation : | |
| 29/03/2024 | |
| Date d'affichage : | |
| 25/04/2024 | |

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre,
Le quinze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/04/027 : Création des postes saisonniers pour la garderie le Chat Botté : la micro-crèche, la halte-garderie et le centre de loisirs

Pour faire face aux contraintes hivernales et estivales de la garderie le Chat Botté pour sa micro-crèche, la halte-garderie et le centre de loisirs, il apparaît nécessaire de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs des services communaux comme suit :

GARDERIE :

A/ Pour le renfort de l'équipe de la garderie Le Chat Botté pour sa Micro-crèche durant la saison estivale (2 postes non permanents à TC comme suit) :

1/ Grade : EJE / Infirmière / Auxiliaire de Puériculture / Adjoint Territorial d'Animation ou équivalent selon les candidatures (2 postes)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 15 mai au 30 novembre

B/ Pour le renfort de l'équipe de la garderie Le Chat Botté pour la Halte-Garderie et le Centre de loisirs durant la saison hivernale (10 postes non permanents à TC décomposés comme suit):

1/ Postes d'animateur/coordonateur de la Halte-Garderie
Grade : Auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE (1 poste)
Temps de travail : 35 heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 15 novembre au 30 avril

2/ Postes d'auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE pour la Halte-Garderie
Grade : Auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE (2 postes)
Temps de travail : 35 heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1er décembre au 30 avril

3/ Postes d'animateurs de la Halte-Garderie
Grade : Adjoint territorial d'animation (3 postes)
Temps de travail : 35 heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

4/ Poste d'animateur/coordonateur Centre de loisirs

Grade : EJE / adjoint d'animation territorial ou équivalent (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

5/ Postes d'animateurs Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

6/ Postes de renforts

Un poste de renfort si le besoin s'en faisait ressentir, et notamment pendant les vacances scolaires

Grade : Adjoint territorial d'animation (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

Le deuxième de renfort est assuré par un agent déjà en poste dans la collectivité, donc mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer les postes saisonniers dans les conditions précitées ;
- **ABROGE et REMPLACE** toutes les délibérations précédentes portant création de postes saisonniers pour le service Garderie Le Chat Botté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

